



FS-SSCT du 16 mai 2023 de 14 h à 17 h

La DASEN est excusée (en visite à Rignac avec le Recteur et le Président du Conseil Départemental).

Présent-es :

L'Inspectrice Santé et Sécurité au Travail : Mme BARRAU

Le Secrétaire Général : M. POUJOLS

Conseiller-es de Prévention Départementaux : Mme BRESSAC et M LAGARRIGUE

Une secrétaire administrative de séance : Mme COULY

Pour la FSU : Line BARES, Elsa BOUTONNET, Karine INDELICATO-ALAUX, Maryline LAUMOND, Michel NARANJO, Céline PETIT, Amandine ULLA

Pour l'UNSA : Michel. FRECHENGUES, Sophie HERAN, Sébastien LE GALL.

Déclaration liminaire de la FSU

Réponse du Secrétaire Général :

L'administration entend notre désir de poursuivre le travail des CHSCT et souhaite améliorer les conditions de travail des personnels, élaborer des outils afin de le permettre.

Ordre du jour :

1. Présentation des orientations stratégiques ministérielles
2. Désignation de la secrétaire et de sa suppléante pour la FS-SSCT
3. Désignation et formation du/de la référent-e violences sexistes et sexuelles au travail conformément à l'axe 5 du plan national pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
4. Validation des PV de la séance du 19 mai 2022, du 7 juillet 2022, du 14 novembre 2022.
5. Validation d'une enquête analyse
6. Calendrier des visites et GT prévus
7. Analyse des RSST
8. Analyse des accidents de travail
9. Bilan des avis : publications et réponses
10. Questions diverses :
 - Enquête académique "Hygiène" : bilan. les autorités compétentes de ces écoles et EPLE ont-elles été informées et destinataires du courrier ?
 - Etat du remplacement dans le 1^{er} degré

1/ Présentation des orientations stratégiques ministérielles (OSM)

Les titres ont été présentés.

Contrairement à ce qu'indiquent les OSM, l'accès au DUER reste réservé à l'ensemble des membres lors des visites selon l'ISST. Mme Barrau nous explique que c'est un choix qui a été fait au niveau académique. Les membres de la FS-SSCT le déplorent car sur les RSST, il y a des risques persistants (notamment sur les RPS). Il nous semble important que les membres puissent vérifier que ces RSST, lorsqu'ils présentent un risque persistant, soient inscrits au DUER. **En effet, de nombreux directeurs-trices ignorent encore que les RPS puissent être inscrits au DUER alors que ce document reste le document officiel en cas d'enquête de gendarmerie ou de police.**

Mme Barrau justifie ce choix en ajoutant qu'aucun texte sur le DUER, ne prévoit cette consultation.

Alors que les OSM prévoient de renforcer l'accompagnement des personnels dans le domaine de la santé au travail, les membres dénoncent l'absence de médecin du travail.

Mme Barrau nous informe qu'il n'y a, actuellement, aucune solution pour les personnels. Pour les élèves, des propositions de délégation sont à l'étude. En effet, des médecins ont assuré des visites médicales permettant l'autorisation d'utiliser les machines en lycées professionnels pour les mineurs. Ils pourraient être sollicités sur des missions concernant les élèves.

Nous avons également interrogé l'administration sur la formation de la référente VSS (violences sexistes et sexuelles) puisque les OSM stipulent que cette référente bénéficie d'une formation.

Le Secrétaire Général nous répond que dans certains départements, la formation VSS a déjà eu lieu mais pas en Aveyron puisqu'il n'y avait pas de référent-e désigné-e. Il nous précise que c'est l'académie qui propose cette formation.

Les OSM prévoient la formation des membres des formations spécialisées dans les plus brefs délais. Mme Barrau nous répond qu'au niveau ministériel, une proposition de formation est en cours d'élaboration. Le guide juridique n'a pas été réécrit (avec les référentiels de formation), il est donc nécessaire qu'un comité de pilotage se réunisse pour déterminer les formations adéquates. Le nombre de jours de formation devrait rester identique (5 jours). Elle précise qu'il ne faut pas hésiter à demander à la DASE des formations.

2/ Désignation de la secrétaire départementale et de sa suppléante pour la FS-SSCT

Les membres acceptent un vote à main levée.

FSU : candidate au siège de secrétaire titulaire : Maryline Laumond et candidate suppléante : Emilie Maffre.

L'UNSA : ne présente pas de candidat-e pour le siège de secrétaire titulaire de la FS-SSCT et propose au siège de secrétaire suppléante : Sophie HERAN.

Secrétariat titulaire : 9 voix pour la FSU (sur 9). Secrétariat suppléant : 6 voix pour la FSU, 3 voix pour l'UNSA.

Sont élues Maryline Laumond secrétaire départementale et Emilie Maffre secrétaire suppléante.

3/ Désignation et formation du/de la référent-e violences sexistes et sexuelles au travail conformément à l'axe 5 du plan national pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

FSU : candidate pour la mission de référente VSS : Céline Petit

UNSA : pas de candidat-e pour la mission de référente VSS

6 voix pour et 3 abstentions.

Est désignée référente VSS départementale : Céline PETIT

4/ Validation des PV de la séance du 19 mai 2022, du 7 juillet 2022, du 14 novembre 2022.

PV adoptés à l'unanimité.

5/ Validation de l'enquête analyse

Concernant la date, des propositions vont être faites au collège. Elle aura lieu en juin.

La FSU interroge le Secrétaire Général sur la possible participation des agents du collège à l'enquête analyse (audition et questionnaire)

Réponse du SG : les agents pourront participer à cette enquête dès lors que le Conseil Départemental aura donné son accord.

Les membres demandent la possibilité pour les personnels en arrêt de travail et pour les anciens personnels de cet établissement (qui souhaiteraient témoigner) de le faire en visio. Le SG répond que cela sera possible à condition de le demander en amont. De plus, ces personnels en arrêt de travail ne seraient pas couverts en cas d'accident pour se rendre à cette enquête.

Un groupe de travail aura lieu le 25/05 pour préparer cette enquête analyse. Il faudra ensuite déterminer 2 dates de GT pour rédiger le compte-rendu.

Ce compte-rendu sera validé en instance à la rentrée et il faudra fixer les modalités de restitution. Les membres rappellent les conditions calamiteuses de restitution du compte-rendu de la dernière enquête analyse effectuée par le CHSCT-SD12 (2 ans après !!) et souhaitent donc une restitution dans les plus brefs délais.

Proposition d'enquête analyse adoptée à l'unanimité.

6/ Calendrier des visites et GT prévus

Les visites prévues cette année sont reportées pour des raisons temporelles. Au vue des RSST et des plaintes déposées par des personnels d'un collège, il paraît indispensable de programmer une visite très rapidement à la rentrée 2023/2024. Etant impossible de faire une visite de l'ensemble du collège (en raison de la taille de l'établissement), le focus avait été mis sur la SEGPA et la classe d'ULIS lorsque le choix s'était porté sur cet établissement lors du CHSCT du mois de novembre. Les membres souhaitent réfléchir sur le choix qui sera fait concernant cette visite.

Concernant la visite bâtementaire, le choix de l'école n'a pas été déterminé. En effet, des membres seraient favorables à visiter une école neuve alors que d'autres membres souhaiteraient visiter une école en raison de la vétusté du bâtiment et/ou des risques liés à l'hygiène. Mme Barrau nous indique que les textes prévoient une dérogation à l'obligation d'eau tempérée jusque fin juin 2024.

Un GT sur le Règlement Intérieur de la FS-SSCT12 sera à prévoir lorsque le règlement intérieur de la FS-SSCT Académique aura été validé..

Programme adopté à l'unanimité.

7/ Analyse des RSST

158 RSST entre le 18/09/22 et le 19/04/23 dont 146 pour RPS !!

- Situation du collège qui nécessite une enquête analyse : 33 signalements sur le RSST entre le 18/11/22 et le 09/12/22, faits par 3 personnels différents. A cela, il faut ajouter le témoignage d'un personnel ayant travaillé dans cet établissement l'année scolaire 2019/2020. Tous ces signalements dénoncent des RPS : entrave dans l'exercice des missions, sentiment de mépris et de violence, souffrance au travail.
- **18 situations récurrentes concernant des élèves à besoins particuliers : agressions physiques ou verbales par des élèves**

Le SG propose des GT de prévention pour outiller les collègues. **La FSU répond que**, bien sûr, elle y est favorable puisque pour les membres, la prévention est une mission primordiale mais que, **sans moyen supplémentaire, ce n'est pas possible. Les collègues n'en peuvent plus : ils/elles ont à gérer la violence de**

certaines élèves parfois quotidiennement. Le quotidien peut être très éprouvant : élèves perturbateurs, élèves avec des troubles, élèves avec des difficultés “ordinaires” et souvent dans des classes multiniveaux...

Des élèves ont une notification d'orientation en IME ou ITEP mais il n'y a pas de places. La FSU dénonce un manque criant de moyens pour la mise en place de l'école inclusive à tout va.

- **11 situations récurrentes concernent des violences de parents subies par les personnels.** Les membres réitèrent leur demande d'une communication à l'entrée des écoles telle que “ Les personnels de l'Education Nationale effectuent une mission de service public. La loi les protège en cas d'atteinte au respect dû à leur fonction”. Dans les cabinets médicaux, dans les administrations, il existe bien souvent ce genre d'affiche. Pourquoi, cela ne serait-il pas possible dans l'Education Nationale ?

Le SG répond qu'il faudra prévoir un GT pour réfléchir à la communication avec les parents.

- **11 RSST dénoncent le problème des remplacements dans le 1^{er} degré.**

Le SG rappelle les priorités sur les remplacements : classe unique, écoles à 2 classes, puis à 3 classes...

Les membres rappellent le manque de moyens concernant les remplacements et le stress, la fatigue que ces situations causent aux PE qui accueillent des élèves supplémentaires en cas de non remplacement d'un-e collègue en arrêt maladie.

- Concernant un collège du département, la FSU dénonce la situation que nous retrouvons dans les RSST : 1 CPE en moins, 1 adjointe en moins. Cette situation engendre : stress, fatigue pour les personnels. Le constat est le même dans un lycée pour lequel il faut ajouter une carte scolaire défavorable.

- Situation d'une école : une PE est en détresse car elle accueille un élève diabétique (petite section) parmi 29 élèves de maternelle + CP. La situation de l'enfant nécessite un contrôle de la glycémie toutes les demies heures voire tous les quarts d'heure tout en faisant classe.

Le SG nous répond que la situation est en train de se régler avec le médecin de famille car le PAI est mal rédigé : il n'y a pas de contrôle à faire directement par la personne puisque l'appareil alerte en cas de problème de glycémie. De plus, la DSDEN va prendre contact avec la MDPH pour qu'un accompagnement (AESH) soit notifié le plus rapidement possible.

8/ Analyse des accidents de travail

La FSU informe de la situation d'une collègue PE, victime d'un accident de travail sur le temps d'étude qu'elle effectue dans son école. Elle s'est retrouvée dans une situation de stress avant que ne soit reconnu son accident de travail. En effet, elle n'avait pas fait la demande d'autorisation de cumul d'emploi n'ayant pas connaissance de cette obligation pour un cumul d'emploi sur son école. Nous savons qu'elle n'est pas la seule à ignorer cette règle.

Le SG informe que la DSDEN va faire une communication à la rentrée, envers les enseignants pour leur rappeler cette obligation.

Les membres questionnent l'administration : “Comment éviter l'accident de travail dans une école visitée par le CHSCT et dont le rapport dénonce une course accidentogène ? Qu'en est-il des suites données ?

Mme Barrau répond que le conseiller pédagogique en charge de la prévention (l'APC) peut faire une visite de suivi.

9/ Bilan des avis : publications et réponses

Les avis votés lors du CHSCT-SD 12 du 07/07/22 ainsi que leurs réponses ont été publiés sur le site de la DSDEN.

Les membres déplorent qu'il n'y ait toujours pas de mots clé pour faciliter la recherche des collègues en fonction des thèmes.

10/ Questions diverses :

- Enquête académique "Hygiène" : bilan. Les membres du CHSCT avaient souhaité l'an dernier que les autorités compétentes des écoles et EPLE concernés soient destinataires d'un courrier rédigé par le CHSCT qui rappelle les manquements et/ou les dysfonctionnements concernant l'hygiène.

Le SG répond que ce courrier n'a pas été envoyé aux autorités compétentes mais il a été demandé aux directeur-trices et aux chef-fes d'établissements concernés de porter ce sujet aux conseils d'école et aux conseils d'administration.

- Etat du remplacement dans le 1^{er} degré (intervention de M. Fressignac)

Le volume de classes non remplacées est le suivant :

Septembre : 39	Octobre : 92,5	Novembre : 131
Décembre : 163,5	Janvier : 172,5	Février : 234,5
Mars : 121,5	Avril : 152	Mai (jusqu'au 16/05/23) : 17

A ce déficit de remplaçants, il faut ajouter les décharges de direction à effectuer.

Il y avait 101 jours de décharge en retard la veille des vacances de Printemps et 112 aujourd'hui.

2 circonscriptions sont plus en retard dans les décharges : Aveyron 4 et 3.

L'administration a donc mis en suspens la formation des PE jusqu'au 02/06/23 pour l'instant. **La FSU déplore que les PE subissent le manque de remplaçants en devant accueillir des élèves supplémentaires et en étant privé-es de formation.**

2 alternants ont accepté d'être affecté-es à mi-temps sur les remplacements. Cette proposition a été faite à l'ensemble des alternants puisqu'il n'y a plus cours à l'INSPE. M. Fressignac explique qu'il n'y a eu que 2 volontaires car les alternants sont nombreux à avoir été admissible au concours et ils doivent maintenant préparer l'oral.

Le SG indique qu'il y a 30% d'augmentation de congé maladie au niveau national depuis 2018.

Les membres ajoutent que cette augmentation n'est pas surprenante vue la dégradation des conditions de travail.